



**RAPPORT
ANNUEL
2019**

TABLE DES MATIÈRES

- 01 | Tour d'horizon de l'année en chiffres
 - 02 | Notre mission, nos valeurs, notre valeur ajoutée
 - 03 | Message du président du conseil d'administration
 - 04 | Message du président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations
 - 06 | Faits saillants
 - 07 | Le conseil d'administration
 - 08 | Les comités
-

ÉTATS FINANCIERS

- 09 | Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
- 10 | Certificat de l'actuaire
- 11 | Rapport de l'auditeur indépendant
- 13 | État du résultat global
- 13 | État des variations de l'avoir des membres
- 14 | État de la situation financière
- 15 | Flux de trésorerie
- 16 | Notes complémentaires



TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE EN CHIFFRES

18,81 %

Croissance de l'avoir des membres depuis les cinq dernières années.

9,26 %

Taux des frais généraux
L'amélioration continue au profit de nos membres.

27 786

Près de 28 000 membres assurés
Notre grande famille et notre raison d'être. Merci de nous faire confiance.

128

Au coeur de nos préoccupations depuis plus de 125 ans

Une relation durable avec notre clientèle qui se perpétue de générations en générations.

98,8 %

Taux de satisfaction à la suite d'une visite de prévention

Prévenir c'est important, parce que le fruit de votre travail mérite toute notre attention

+40 %

Le volume de primes souscrites ne cesse de croître depuis les cinq dernières années. Bienvenue à nos nouveaux membres.

97,2 %

Taux de satisfaction des membres à la suite d'un règlement de sinistre

Dans les moments difficiles, vous méritez l'appui d'experts. Nous sommes là pour vous.

NOTRE MISSION, NOS VALEURS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE



NOTRE MISSION - L'ESPRIT EN PAIX

Estrie-Richelieu se spécialise en assurance de dommages pour les producteurs agricoles. Notre mission est :

- d'offrir une gamme de produits d'assurance diversifiés qui évoluent au rythme des besoins changeants des producteurs agricoles;
- de faciliter la vie des producteurs grâce à des services de prévention visant à les aider à réduire les risques de perte;
- d'assumer son rôle de leadership en assurance agricole partout au Québec.

NOS VALEURS - AU CŒUR DE TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS

Enracinées dans la culture de notre compagnie depuis sa création, **nous respectons les valeurs durables du mutualisme**. Ce sont elles qui nous guident dans nos choix, nos réalisations et nos relations avec nos publics internes et externes.

Le souci de la clientèle - Satisfaire et répondre aux besoins de nos membres et partenaires est fondamental pour nous.

La collaboration - L'un des piliers de notre réussite repose sur une saine collaboration entre notre équipe et nos partenaires. Nous mettons tout en œuvre pour franchir les barrières afin que les objectifs fixés soient atteints équitablement et dans un respect mutuel.

L'intégrité - L'intégrité et la qualité sont deux éléments indissociables, voilà pourquoi nous suivons les normes éthiques les plus strictes.

L'excellence - Notre quête de l'excellence est l'élément moteur qui nous permet d'offrir des produits et des services de qualité exceptionnelle. Pour y arriver, nous mettons en place des processus et meilleures pratiques à tous les niveaux opérationnels.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE - UN GROUPE TERRE À TERRE ET À LA HAUTEUR DES ATTENTES

Nous aspirons à toujours faire plus et toujours faire mieux. La protection du patrimoine est un enjeu de taille dans le secteur agricole, et nous y veillons depuis plus de 125 ans. Estrie-Richelieu est un groupe terre à terre qui comprend les enjeux auxquels font face les producteurs agricoles et producteurs de la relève. Voilà pourquoi nous sommes résolument engagés à leur offrir des produits d'assurance et des services de prévention à valeur ajoutée, pertinents et à la hauteur de leurs attentes.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Encore cette année, à titre de président du conseil d'administration d'Estrie-Richelieu, j'ai pu apprécier tous les efforts déployés afin que la mission – *offrir des produits d'assurance et des services de prévention à valeur ajoutée, pertinents et à la hauteur des attentes des agriculteurs québécois* – de l'entreprise se réalise.

L'accroissement du nombre de sinistres résultant des changements climatiques n'a cependant pas épargné nos membres en 2019. Considérant l'ampleur de ce phénomène, nous pouvons assurément penser que les défis à venir ne feront qu'augmenter. S'appuyant toutefois sur une excellente santé financière et misant sur un groupe d'administrateurs chevronnés partageant de fortes valeurs de mutualisme, Estrie-Richelieu a su et saura relever ces défis tout en continuant d'atteindre de bons résultats.

À cet égard, c'est avec regret que nous voyons l'un des nôtres quitter notre conseil d'administration. Au nom de tous les administrateurs, je tiens à remercier M. René Blanchette pour son dévouement au cours de ses 29 dernières années. En effet, M. Blanchette s'est joint à nous en 1991 et a largement contribué depuis au développement d'Estrie-Richelieu. Homme intègre et membre convaincu, il a toujours agi dans le meilleur intérêt de nos assurés. Son expérience et son expertise auront grandement contribué à enrichir les décisions prises tout au long de ces années. Son apport est considérable et aura fait la différence dans les succès de l'entreprise. L'engagement de M. Blanchette aura non seulement marqué l'histoire de notre mutuelle, mais servira également de modèle à la relève.

Je suis, à cet égard, fier d'annoncer que les administrateurs ont nommé cette année Mme Marylène Plante au poste d'administratrice, comblant ainsi un siège laissé vacant quelques mois auparavant. Mme Plante est actuaire de formation et ses connaissances viennent compléter l'ensemble des compétences des administrateurs. Il faut souligner qu'en plus d'être tous fortement enracinés dans le monde agricole, les administrateurs

du conseil d'administration possèdent des formations professionnelles diverses touchant notamment l'agronomie, les soins vétérinaires, le génie agricole, la gestion des affaires, les finances et les risques d'assurance. Cette diversité des compétences autour de notre table de conseil a été sciemment bâtie au cours des années de manière à assurer des orientations éclairées qui cascaded à travers les divers niveaux opérationnels de l'entreprise.

La diversification des compétences et des expériences professionnelles et sociales des treize administrateurs qui forment le conseil d'administration contribuent à l'atteinte des objectifs de notre mutuelle.

Je tiens également à remercier et souligner l'excellence du travail accompli par chacun des employés et de l'équipe de direction. Il ne fait aucun doute que sans la collaboration d'une équipe solide et d'une haute direction possédant toutes les qualités requises pour relever les défis et mener à bien les projets d'envergure, rien ne serait possible.

En conclusion, chers membres, les défis continueront d'être nombreux, mais soyez assurés que nous travaillerons avec rigueur pour les relever. Nous déploierons tous les efforts requis afin d'assurer les développements nécessaires au maintien de notre leadership. C'est un privilège de poursuivre mon mandat sous le signe de la continuité afin de veiller à ce que nos décisions ainsi que nos actions demeurent fidèles à notre mission. Permettez-moi de vous remercier encore une fois de votre confiance et de votre appui à participer à une page de l'histoire d'une organisation exceptionnelle.

Sincèrement,

Normand Renaud, AGR
Président du conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, CHEF DE LA DIRECTION ET CHEF DES OPÉRATIONS



C'est grâce à une excellente santé financière ainsi qu'à tous les efforts déployés de la grande équipe d'Estrie Richelieu que notre mutuelle a relevé avec brio les importants défis de 2019. Nos acquis, édifiés depuis 1892, nous ont permis de terminer l'année avec une croissance significative et une légère hausse de l'avoir des membres.

Les défis de l'année auront principalement été de trois ordres. Le premier était celui d'opérer dans un environnement où les capacités d'assurance continuaient à surpasser les besoins. La loi immuable de l'offre et de la demande a de nouveau fait en sorte que comme pour l'année précédente, les profits d'opération demeuraient pratiquement inexistant dans l'ensemble de l'industrie canadienne et québécoise de l'assurance de dommages.

Tel qu'annoncé l'année dernière, les changements imposés par les autorités fiscales constituaient le deuxième défi d'importance auquel devait faire face notre compagnie. Ainsi, les avantages fiscaux existant en faveur des assureurs d'agriculteurs disparaissaient après une soixantaine d'années d'existence. Comme promis la mutuelle a respecté son choix d'absorber à même son capital les effets négatifs de ces nouvelles règles, de manière à ne pas augmenter la tarification de ses membres pour ces raisons.

Les évènements climatiques ont quant à eux constitué le troisième et de loin le plus grand défi de l'année. En effet, deux de ces évènements ont eu des impacts très importants sur l'ensemble de la sinistralité annuelle. Nos assurés des régions de Lanaudière et de la Mauricie ont subi en début d'année les plus grands dommages, de mémoire d'homme, découlant d'un nombre inégalé d'effondrements de bâtiments causé par le poids de la neige et de la glace. Près d'une centaine de bâtiments agricoles se sont effondrés dans un rayon de 60 km. Les coûts reliés à ces sinistres se sont élevés à une dizaine de millions de dollars. Début novembre, un autre évènement climatique frappait l'est du Canada et principalement le Québec. Les pluies diluviennes et les violentes bourrasques de la tempête de « l'Halloween » ont fait subir à nos membres près de deux cents pertes qui, ensemble, totalisaient trois millions de dollars et représentaient, en 24 heures, 15% du nombre total de pertes d'une année normale. À eux seuls, ces deux évènements climatiques ont donc cumulé pour treize millions de dollars de pertes, soit plus du quart du coût des sinistres couverts par Estrie-Richelieu en 2019.

Comme mentionné, les changements climatiques ont eu des incidences réelles en 2019. La fréquence et l'ampleur de ces catastrophes météorologiques sont difficiles à anticiper sur l'ensemble de la planète et tout autant chez nous. Cela constituera certainement le défi le plus complexe auquel devra faire face la direction de la mutuelle dans les années à venir. Malgré cela, on devra tenter d'anticiper leurs incidences afin d'établir et de conserver la tarification la plus stable possible tout en maintenant notre niveau de capitalisation pour toujours protéger adéquatement le patrimoine bâti sur plusieurs générations d'agriculteurs québécois.

Malgré les difficultés précitées, nous avons poursuivi notre chemin en atteignant des résultats record en 2019. Au cours du dernier exercice, nous avons atteint un volume historique de primes souscrites de plus de 65 millions \$, une hausse de 9,2% par rapport à l'exercice précédent.

Au terme de l'année, l'actif de la compagnie s'élève à 180,3 millions de dollars et l'ensemble de ces résultats génère une légère croissance de l'avoir de nos membres qui atteint maintenant 109,1 millions de dollars. Cette excellente performance permet à l'entreprise de présenter un taux de capitalisation réglementaire de 900 %, soit l'un des meilleurs au Canada et quatre fois plus que la moyenne des autres assureurs.

Dans cet environnement de plus en plus incertain et compétitif, Estrie-Richelieu se veut un groupe terre à terre aspirant à toujours faire plus et mieux. C'est pourquoi en 2019 plusieurs initiatives étaient déjà en marche afin de nous permettre de demeurer le leader dans notre propre industrie. Pour ce faire, nous améliorerons constamment la productivité, et développerons de nouveaux outils technologiques et informatiques. Nous déployons également davantage d'efforts visant à contrer la pénurie de main-d'œuvre pour assurer la relève de notre équipe. Il est aussi important de souligner que cette année encore, les efforts n'ont pas été ménagés pour assurer un excellent ratio de frais d'opération. Celui-ci s'établit à 9,26 %, ce qui représente encore une fois un record historique.

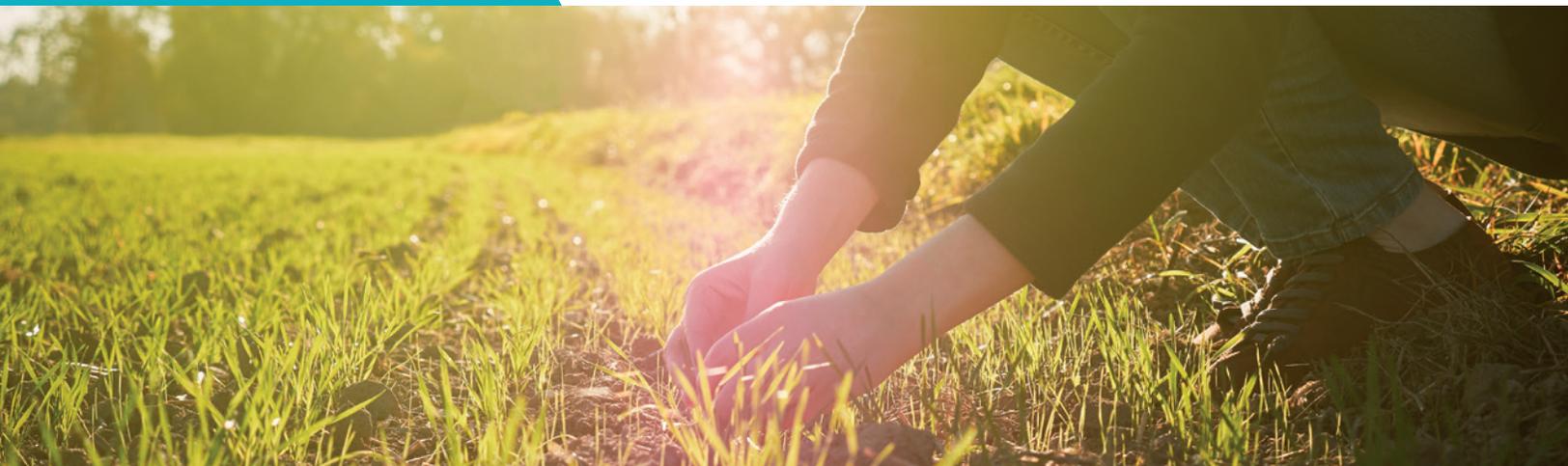


Ce bilan positif malgré une année difficile pour nos membres illustre notre solidité. Il confirme notre engagement d'offrir des produits d'assurance agricole et des services de prévention à valeur ajoutée qui se veulent pertinents et à la hauteur des attentes de nos membres. Notre expérience accumulée au cours des 128 dernières années nous a permis d'acquérir une expertise répondant aux besoins propres à la réalité du monde agricole d'aujourd'hui. Nous sommes fiers d'être le plus important assureur agricole au Québec, et nous mettrons tout en œuvre pour le demeurer.

Ces résultats résultent d'une convergence d'efforts que tous les intervenants ont déployés pour mettre en œuvre la mission d'Estrie Richelieu. La qualité de notre équipe, c'est-à-dire, tous les employés, les membres de la direction, les administrateurs du conseil d'administration ainsi que notre réseau de 230 courtiers et nos partenaires d'affaires demeure le principal moteur de notre réussite. C'est un privilège pour moi d'être entouré de gens aussi compétents, engagés et dévoués.

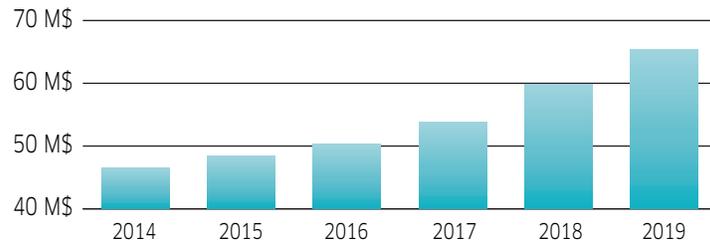
En terminant, je tiens à remercier sincèrement et chaleureusement nos 28 000 membres pour leur confiance et leur fidélité.

M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations

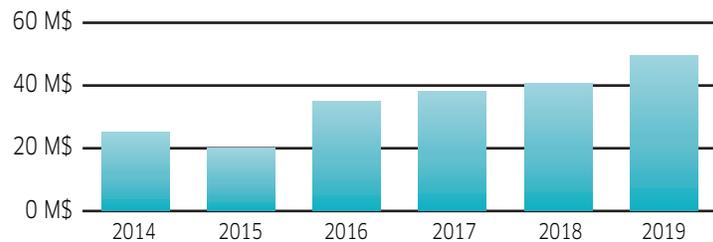


FAITS SAILLANTS

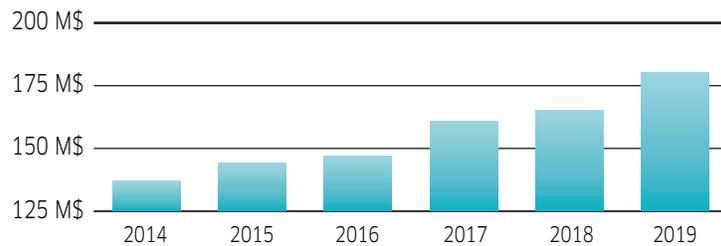
65,5 M\$
VOLUME DE PRIMES
SOUSCRITES



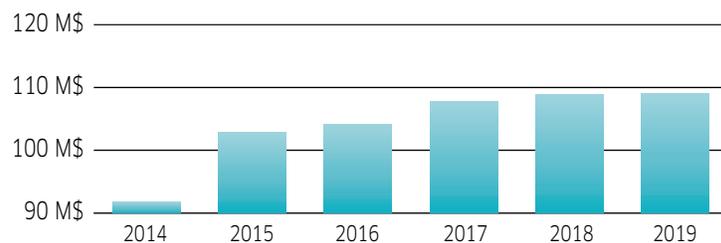
49,4 M\$
MONTANT BRUT
SINISTRES, FRAIS
DE RÈGLEMENT
ET SERVICES



180,3 M\$
ACTIF



109,1 M\$
AVOIR DES
MEMBRES



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 31 DÉCEMBRE 2019)



Normand Renaud, AGR
Président du conseil d'administration
Saint-Hyacinthe – Québec



François Beaudry
Vice-président du conseil d'administration
Granby – Québec



M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
Président de la compagnie,
chef de la direction et chef des opérations
Saint-Basile-le-Grand – Québec



René Blanchette
Trois-Rivières – Québec



André Cécyre,
D.M.V., M. Sc.
Saint-Hyacinthe – Québec



Sébastien Gagnon
Pike-River –
Québec



Léon Guertin, ING., MBA
Saint-Hyacinthe – Québec



Luc Lamothe
Saint-Célestin – Québec



Claude Lemire
Nicolet – Québec



Marie-Claude Mainville,
AGR
Saint-Pie – Québec



Rachel Missout, M. Sc.
Saint-Blaise-sur-Richelieu
– Québec



Jacques Péloquin
Sainte-Victoire-de-Sorel
– Québec



Marylène Plante,
B.Sc., ASA, AICA
Saint-Hyacinthe – Québec



Michel Therrien
Sainte-Monique
– Québec



Mélanie McMillan, LL.B.¹
Secrétaire de la compagnie
Saint-Amable – Québec

LES COMITÉS

(AU 31 DÉCEMBRE 2019)



Exécutif:

- Normand Renaud, AGR, président
- François Beaudry, vice-président
- Rachel Missout, M. Sc.
- Jacques Péloquin
- Michel Therrien
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Éthique:

- Michel Therrien, président
- René Blanchette
- André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²⁻⁴
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Audit:

- Rachel Missout, M. Sc., présidente
- Sébastien Gagnon
- Luc Lamothe
- Jacques Péloquin
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Mise en nomination:

- Normand Renaud, AGR, président
- Léon Guertin, ING., MBA
- Marie-Claude Mainville, AGR
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

Placements:

- Léon Guertin, ING., MBA, président
- François Beaudry
- Claude Lemire
- Marie-Claude Mainville, AGR
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- Odette St-Martin³

Probité et compétence:

- Marie-Claude Mainville, AGR, présidente
- Léon Guertin, ING., MBA
- Normand Renaud, AGR
- M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA²
- Mélanie McMillan, LL.B.¹

¹ Secrétaire du conseil ou comité – non-administratrice

² Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations – non-administrateur

³ Secrétaire du conseil ou comité – non-administratrice

⁴ Invité d'office

ÉTATS FINANCIERS RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

à l'égard de la présentation de l'information financière



La direction de la compagnie est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction s'assure que la compagnie maintient un système comptable et des contrôles internes appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à s'assurer, dans une mesure raisonnable, de la bonne comptabilisation, de la fiabilité de l'information et de la protection de l'actif de la compagnie.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la compagnie. Le comité rencontre l'auditeur indépendant et les membres de la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que la présentation des états financiers.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la compagnie. Il doit émettre un avis sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Son certificat est annexé ci-après.

De plus, l'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la compagnie et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de confirmer que le capital détenu par la compagnie est satisfaisant advenant des situations financières défavorables.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., est nommé par les membres de la mutuelle afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la compagnie. Son rapport figure ci-après.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration.

Le 11 février 2020

M^e Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA
Président de la compagnie, chef de la direction
et chef des opérations

François Savaria, CPA, CA
Trésorier et
vice-président, finances

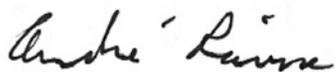
Mélanie McMillan, LL.B.
Secrétaire de la compagnie
et secrétaire de direction



ÉTATS FINANCIERS CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

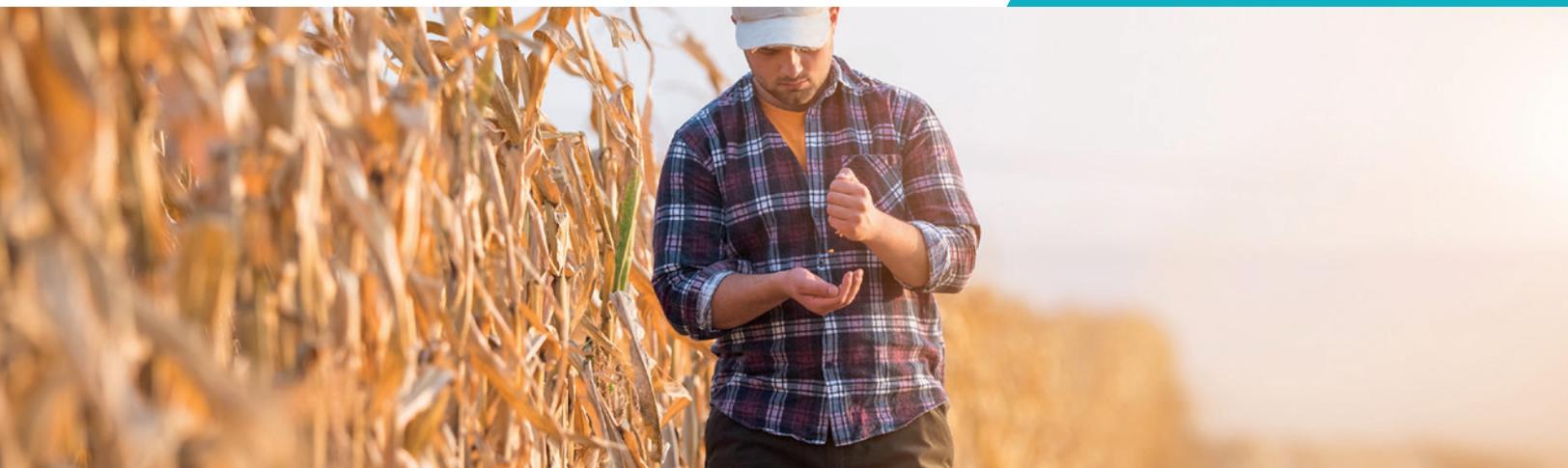
J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de l'assureur le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, au 31 décembre 2019 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices, net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



André Racine, FCAS, FICA

Montréal, le 11 février 2020



ÉTATS FINANCIERS RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société le Groupe Estrie- Richelieu, compagnie d'assurance (ci-après « la compagnie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et l'état du résultat global, l'état des variations de l'avoir des membres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal
Le 11 février 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120795



ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019 \$	2018 \$
RÉSULTAT TECHNIQUE		
Primes directes souscrites	65 451	59 898
Réassurance cédée	19 825	16 955
Primes nettes souscrites	45 626	42 943
Augmentation des primes non acquises	1 652	1 824
Primes nettes acquises	43 974	41 119
Revenus de commissions	2 219	3 842
Charges		
Sinistres, frais de règlement et services (note 3)	33 212	28 655
Commissions	14 229	13 283
Taxes sur les primes	1 104	
Frais généraux	6 060	5 558
	54 605	47 496
DÉFICIT TECHNIQUE	(8 412)	(2 535)
REVENUS DE PLACEMENTS (note 5)	3 866	3 597
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT IMPÔTS	(4 546)	1 062
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (note 6)	(4 765)	
EXCÉDENT NET ET EXCÉDENT GLOBAL POUR L'EXERCICE	219	1 062
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Total des produits des activités ordinaires	50 059	48 558

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019 \$	2018 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	108 831	107 769
Excédent net et excédent global pour l'exercice	219	1 062
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	109 050	108 831

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

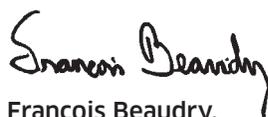
au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019 \$	2018 \$
ACTIF		
Trésorerie	9 289	11 410
Primes à recevoir des membres	21 584	19 389
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances		18
Autres sommes à recevoir	2 272	2 087
Revenus de placements à recevoir	867	826
Placements (note 5)	112 604	107 933
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement (note 10)	9 199	7 045
Primes non acquises (note 10)	9 188	7 865
Récupérations et subrogations à recevoir	67	73
Frais d'acquisition reportés (note 10)	8 380	6 740
Frais payés d'avance	239	237
Immeuble de placement (note 7)	189	189
Immobilisations corporelles (note 8)	1 693	1 371
Actifs d'impôts différés (note 6)	4 765	
	180 336	165 183
PASSIF		
Primes à payer aux membres	2	2
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	1 823	59
Autres sommes à verser	1 841	1 556
Frais courus	3 380	1 116
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement (note 10)	28 630	20 833
Primes non acquises (note 10)	33 626	30 651
Commissions de réassurance non acquises (note 10)	1 984	2 135
	71 286	56 352
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus	109 050	108 831
	180 336	165 183

Au nom du conseil d'administration



Normand Renaud,
administrateur



François Beaudry,
administrateur

ÉTATS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019 \$	2018 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net pour l'exercice	219	1 062
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Pertes sur vente de d'immobilisations		3
Amortissement des immobilisations	273	142
Intérêt effectif	(110)	(107)
Impôt différé (recouvré)	(4 765)	
Diminution (augmentation) des revenus de placements à recevoir	(41)	26
Variation des soldes auprès des membres, autres sociétés d'assurance et autres	(313)	(2 765)
Augmentation des frais payés d'avance	(2)	(130)
Augmentation de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement	5 648	1 901
Augmentation (diminution) des primes non acquises	(137)	1 353
Augmentation des frais courus et impôts exigibles	2 266	72
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(137)	66
Intérêts reçus à l'échéance de placements achetés à escompte	26	94
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 927	1 717
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Échéances et produit de la vente de placements	6 567	12 960
Acquisitions de placements	(11 018)	(11 697)
Produits de la vente d'immobilisations	2	
Acquisitions d'immobilisations	(599)	(45)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 048)	1 218
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(2 121)	2 935
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 410	8 475
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	9 289	11 410
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation provenant des intérêts	3 604	3 676

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

1. Statut et nature des activités

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, ci-après nommé la compagnie, domiciliée et constituée au Québec en vertu de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) et de la Loi sur les sociétés par actions (Chapitre S-31.1), est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, ayant son siège au 770, rue Principale à Granby, Québec, Canada. Œuvrant plus particulièrement dans le domaine des assurances agricoles, elle pratique l'assurance automobile, l'assurance de biens, l'assurance des chaudières et des machines, l'assurance contre l'incendie et l'assurance de responsabilité.

2. Conformité aux NIIF et conventions comptables

Les états financiers de la compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (NIIF, également connues sous leur acronyme anglais IFRS).

L'état de la situation financière n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Le classement dans l'état de la situation financière par ordre de liquidité a été privilégié.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été approuvés par le conseil d'administration le 11 février 2020.

• BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

• PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le total des produits des activités ordinaires correspond au total des primes nettes acquises, des revenus de commissions et de placements.

• TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie, et s'il en est, des bons du trésor et des dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois et moins à la date d'acquisition.

• ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur le flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers qui doivent être acquis ou vendus selon un délai normalisé sont comptabilisés à la date de la transaction. Le classement initial et l'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers se détaillent comme suit:

a) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actions et les fonds d'actions sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ces placements sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat net sous la rubrique « Revenus de placements ».

b) Placements détenus jusqu'à échéance

Les titres de créance sont classés comme détenus jusqu'à échéance parce que la compagnie a usuellement l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces placements sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Prêts et créances

La trésorerie, les sommes à recevoir ainsi que les dépôts à terme sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Passifs financiers

Les frais courus et l'ensemble des sommes à payer sont classés comme passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction se rapportant aux placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont encourus. Les coûts de transaction se rapportant à tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le coût de l'instrument financier.

f) Revenus de placements

Les intérêts sur les placements détenus jusqu'à échéance et sur les prêts et créances sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Revenus de placements ».

g) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Étant donné les échéances rapprochées de la trésorerie, des sommes à recevoir, de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement, des frais courus et de l'ensemble des autres sommes à payer, la juste valeur de ces instruments financiers est comparable à la valeur comptable.

• DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur le flux de trésorerie futur estimé de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

• IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble constitué d'un terrain est comptabilisé au coût et est non amorti car aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

• IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Dégressif	5 %
Aménagement	Linéaire	10 %
Ameublement et matériel	Dégressif	20 %
Équipement et matériel informatique	Linéaire	33 1/3 %

Le terrain n'est pas amorti puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

• DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles et de l'immeuble de placement est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

• COMMISSIONS ET REVENUS DE COMMISSIONS

Les commissions versées lors de l'émission sont imputées aux résultats en tenant compte des frais d'acquisition reportés afférents aux primes non acquises.

Les revenus de commissions reçus sur la réassurance cédée sont imputés aux résultats en tenant compte des commissions de réassurance non acquises afférentes aux primes non acquises.

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

• RÉASSURANCE

La compagnie présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état de la situation financière afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers ses membres.

• PASSIF DES POLICES

Le passif des polices englobe principalement les primes non acquises, les provisions pour les sinistres impayés et frais de règlement, les parts des réassureurs dans ces provisions, les frais d'acquisition reportés ainsi que les récupérations et subrogations à recouvrer.

• SOLDES LIÉS AUX PRIMES

a) Primes et primes non acquises

Les primes sont virées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non acquises représentent la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice. Les primes à recevoir sont comptabilisées à la valeur des sommes dues, déduction faite de toute provision requise pour les sommes douteuses.

b) Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

c) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition comprennent les commissions et les taxes sur les primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables des primes non acquises après avoir tenu compte des sinistres et des frais connexes.

d) Commissions de réassurance non acquises

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

e) Test de suffisance du passif

Au 31 décembre de chaque année, l'actuaire désigné effectue le test de suffisance du passif et doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des

polices à l'égard des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices. Toute insuffisance est comptabilisée au résultat de l'exercice.

• SOLDES LIÉS AUX SINISTRES

a) Provisions pour sinistres impayés et frais de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, les variations des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. Les estimations sont régulièrement examinées et mises à jour, et tout redressement connexe est inclus dans le résultat de l'exercice. Le passif lié aux sinistres est actualisé.

b) Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif connexe.

c) Récupérations et subrogations à recevoir

Dans le cours normal des affaires, la compagnie obtient la propriété de divers biens endommagés pour fins de vente. Les biens non vendus sont évalués à leur valeur de réalisation nette estimative.

Lorsque la compagnie indemnise des membres pour des cas de responsabilité, elle acquiert les droits de subroger sa demande d'indemnité à d'autres parties. Ces demandes sont présentées à titre de montants que l'on prévoit recouvrer auprès des parties subrogées, déduction faite des coûts connexes.

• IMPÔTS

La compagnie était exempte d'impôts sur le résultat puisque les assureurs de biens servant à l'agriculture profitaient d'une exonération fiscale selon la proportion de leur revenu qui était gagné en regard de l'assurance de biens servant à l'agriculture. Toutefois, suite à l'adoption du budget fédéral en juin 2017, le gouvernement fédéral a éliminé l'exonération fiscale à l'intention des assureurs de biens servant à l'agriculture. Le gouvernement provincial du Québec s'est harmonisé avec les mesures adoptées par le gouvernement fédéral. Ainsi, la compagnie est assujettie à l'impôt sur le revenu et autres taxes à compter du 1^{er} janvier 2019 .

La charge d'impôts sur le résultat de la période se compose des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les impôts exigibles sont calculés sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal, selon laquelle des actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable et leur base fiscale respective, et ce, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable auquel les différences temporelles peuvent être imputées sera disponible dans le futur.

- **CONVERSION DES DEVICES**

Les comptes et opérations en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la compagnie. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens de la période. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état du résultat global.

- **AVOIR DES MEMBRES**

L'avoir des membres se compose actuellement du surplus, qui représente le cumul des excédents non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

- **INCERTITUDES RELATIVES AUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence

sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

- **Provision pour sinistres impayés et frais de règlement**

La détermination de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement nécessite l'estimation de l'évolution des sinistres et des recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour sinistres impayés et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir une variation importante dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la compagnie. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la compagnie, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

- **Comptabilisation des actifs d'impôt différé**

La mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés dépend d'une évaluation de la probabilité que puissent être dégagés des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront être imputés les différences temporaires déductibles et les pertes reportées. En outre, un jugement important est requis pour évaluer l'incidence de toute limite juridique ou économique ou de toute incertitude.

- **NORMES COMPTABLES FUTURES**

Normes, modifications et interprétations des normes qui ne sont pas encore en vigueur et que la compagnie n'a pas adoptées de façon anticipée.

À la date d'approbation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et la compagnie ne les a pas adoptées de façon anticipée. La direction prévoit que les prises de position seront mises en application dans les méthodes comptables au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la compagnie est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne prévoit pas d'incidence importante sur les états financiers.

IFRS 17 - Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IASB a publié IFRS 17 qui remplace IFRS 4 *Contrats d'assurance*, une norme provisoire. IFRS 17 établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance émis, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Elle exige aussi qu'une entité applique des principes analogues aux contrats de réassurance qu'elle détient et aux contrats de placement comportant des éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats, de manière à ce que les utilisateurs des états financiers disposent d'une base pour apprécier l'incidence des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

IFRS 17 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'IASB a toutefois proposé de modifier la date d'adoption de IFRS 17 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et ceci est actuellement en processus d'approbation. L'application anticipée est permise. La compagnie n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette interprétation sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 remplacera IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Elle apporte des changements considérables aux dispositions précédentes sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. Elle fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture. Pour les sociétés d'assurance, IFRS 9 entre en vigueur simultanément avec la norme IFRS 17 Contrats d'assurance, soit pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

3. Sinistres, frais de règlement et services

	2019 \$	2018 \$
Sinistres, frais de règlement et services	49 431	40 688
Recouvrement des réassureurs	16 219	12 033
	33 212	28 655

4. Charges liées au personnel

	2019 \$	2018 \$
Salaires	4 290	3 927
Avantages sociaux	850	823
	5 140	4 750

5. Placements

• JUSTE VALEUR ET GAINS (PERTES) NON RÉALISÉ(E)S

Les valeurs comptables, les justes valeurs et les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements à la date du présent état de la situation financière s'établissent comme suit:

	2019 \$			2018 \$		
	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisée(e)	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisée(e)
PRÊTS ET CRÉANCES						
Dépôts à terme	9 800	9 973	173	5 700	5 839	139
Autres	176	176				
	9 976	10 149	173	5 700	5 839	139
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE						
Titres de créance						
Provincial	1 800	1 887	87	2 552	2 657	105
Municipal	98 052	99 854	1 802	97 363	97 090	(273)
Sociétés						
Cote A ou cote supérieure	1 714	1 731	17	795	786	(9)
Sous la cote A				902	887	(15)
	101 566	103 472	1 906	101 612	101 420	(192)
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET						
Actions et fonds d'actions	1 062	1 062		621	621	
	112 604	114 683	2 079	107 933	107 880	(53)

	2019 \$	2018 \$
PORTION COURANTE ET NON COURANTE		
Courante	15 187	6 571
Non courante	97 417	101 362

• RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTÉRÊT

Échéancier au 31 décembre 2019

	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur comptable
Prêts et créances et les placements détenus jusqu'à échéance	15 187 \$	14 947 \$	32 902 \$	48 506 \$	-	111 542 \$
Total (en pourcentage)	13,6 %	13,4 %	29,5 %	43,5 %	-	100 %

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net n'ont pas d'échéance spécifique.

Le taux d'intérêt effectif à la date du présent état de la situation financière relativement aux dépôts à terme et aux titres de créance sont respectivement de 3,10 % et 2,85 % (3,12 % et 3,11 % en 2018).

• ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée sont regroupés sous trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit:

Niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

Niveau 2: des données d'entrée autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, ou indirectement

Niveau 3: des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	TOTAL \$
Solde au 31 décembre 2019				
Actifs financiers				
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE				
Prêts et créances		9 976		9 976
Placements détenus jusqu'à échéance		101 566		101 566
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1 062			1 062
	1 062	111 542	-	112 604

Les prêts et créances ainsi que les placements détenus jusqu'à échéance ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Ils ont été évalués à la juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observable sur le marché, pour des actifs similaires présentant un risque similaire.

• REVENUS DE PLACEMENTS

	2019 \$	2018 \$
Prêts et créances-intérêts	450	354
Placements détenus jusqu'à échéance-intérêts	3 258	3 290
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	158	(47)
	3 866	3 597

6. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts diffère du montant calculé en appliquant les taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux prévus par la loi au résultat avant impôts en raison des éléments suivants:

	2019 \$
Résultat avant impôts	(4 546)
Taux d'imposition prévu par la loi	26.6%
Charge d'impôts prévue	(1 209)
Changement de statut fiscal de la compagnie du 1 ^{er} janvier 2019	(3 577)
Éléments non déductibles aux fins fiscales	26
Éléments non imposables	(6)
Autres	1
Charge d'impôts sur le résultat	(4 765)

Les incidences fiscales des différences temporelles qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés au 31 décembre sont présentées ci-dessous :

	2019 \$
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 338
Provisions pour sinistres non payés et frais de règlement	257
Pertes autres qu'en capital	1 224
Autres	2
	4 821
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Placements	56
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	4 765

7. Immeuble de placement

	2019 \$	2018 \$
Valeur comptable	189	189
Juste valeur estimative	185	185

L'immeuble de placement n'a généré aucun revenu et est non amorti.

La juste valeur ne repose pas sur une évaluation par un évaluateur indépendant mais est plutôt fondée sur l'évaluation municipale la plus récente.

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

2019	Terrain \$	Bâtiment \$	Aménagement \$	Ameublement et matériel \$	Équipement et matériel informatique \$	TOTAL \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 480	389	434	648	4 329
Acquisitions				19	580	599
Dispositions				10	135	145
Solde au 31 décembre	378	2 480	389	443	1 093	4 783
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 620	326	383	629	2 958
Amortissement		43	7	13	209	272
Dispositions				5	135	140
Solde au 31 décembre		1 663	333	391	703	3 090
Valeur comptable au 31 décembre	378	817	56	52	390	1 693

2018	Terrain \$	Bâtiment \$	Aménagement \$	Ameublement et matériel \$	Équipement et matériel informatique \$	TOTAL \$
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378	2 480	363	446	949	4 616
Acquisitions			26	5	14	45
Dispositions				17	315	332
Solde au 31 décembre	378	2 480	389	434	648	4 329
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 574	318	384	869	3 145
Amortissement		46	8	13	75	142
Dispositions				14	315	329
Solde au 31 décembre		1 620	326	383	629	2 958
Valeur comptable au 31 décembre	378	860	63	51	19	1 371

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 sont présentées dans les postes sinistres, frais de règlement et services pour un montant de 4 mille \$ (4 mille \$ en 2018) ainsi que dans les frais généraux pour un montant de 269 mille \$ (138 mille \$ en 2018).

9. Emprunt bancaire

La compagnie a des facilités de crédit renouvelables annuellement pour un total de 2 millions \$ au taux préférentiel (3,95% au 31 décembre 2019, 3,95% au 31 décembre 2018).

10. Rapprochement des variations des actifs et passifs d'assurance

	2019 \$			2018 \$		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
a) Provision pour sinistres impayés et frais de règlement						
Provision pour sinistres au 1 ^{er} janvier	20 833	7 045	13 788	19 736	7 900	11 836
Charge de l'exercice en cours	49 431	16 219	33 212	40 688	12 033	28 655
Paiements de l'exercice	41 634	14 065	27 569	39 591	12 888	26 703
Provision pour sinistres au 31 décembre	28 630	9 199	19 431	20 833	7 045	13 788
b) Primes non acquises						
Primes non acquises au 1 ^{er} janvier	30 651	7 865	22 786	27 834	6 872	20 962
Primes souscrites	65 451	19 825	45 626	59 898	16 955	42 943
Primes acquises de l'exercice	62 476	18 502	43 974	57 081	15 962	41 119
Primes non acquises au 31 décembre	33 626	9 188	24 438	30 651	7 865	22 786
c) Frais d'acquisition reportés et commissions de réassurance non acquises						
Solde au 1 ^{er} janvier	6 740	2 135	4 605	6 187	2 053	4 134
Montant encouru au cours de l'exercice	14 697	2 068	12 629	13 836	3 922	9 914
Montant acquis au cours de l'exercice	13 057	2 219	10 838	13 283	3 840	9 443
Solde au 31 décembre	8 380	1 984	6 396	6 740	2 135	4 605

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

11. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers se détaille comme suit :

	2019 \$	2018 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Prêts et créances		
Trésorerie	9 289	11 410
Dépôts à terme	9 800	5 700
Autres placements	176	
Revenus de placements à recevoir	867	826
Primes à recevoir des membres	21 584	19 389
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances		18
Autres sommes à recevoir	2 272	2 087
Récupérations et subrogations à recevoir	67	73
	44 055	39 503
Placements détenus jusqu'à échéance		
Titres de créances	101 566	101 612
Placements par le biais du résultat net		
Actions et fonds d'actions	1 062	621
	146 683	141 736
PASSIFS FINANCIERS		
Primes à payer aux membres	2	2
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	1 823	59
Autres sommes à verser	1 841	1 556
Frais courus	3 380	1 116
	7 046	2 733

Les informations concernant la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la note 2 et à la note 5.

12. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La compagnie est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction .

- **RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.

La compagnie s'expose au risque de crédit en raison surtout de ses titres de placements et de ses créances sur les titulaires de police et les réassureurs. La compagnie a établi des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de placements. Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. L'exposition maximale au risque de crédit correspondait à leur valeur comptable.

	2019 \$	2018 \$
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT		
Trésorerie	9 289	11 410
Placements	112 604	107 933
Autres prêts et créances	24 790	22 393
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement	9 199	7 045
	155 882	148 781

Trésorerie

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme étant négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières réputées.

Placements

La stratégie de placement consiste à investir en grande partie dans des instruments générateurs de revenus fixes et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur. La politique de placements requiert qu'au moment de l'achat, les titres de créance aient une cote minimale de BBB. À la fin de l'exercice, tous les placements ont la cote minimale de BBB.

Réassurance

La compagnie a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la compagnie à hauteur du risque cédé, cela ne dégage en rien la compagnie de sa responsabilité première envers ses assurés à titre d'assureur. Ainsi un risque de crédit est assumé par la compagnie à l'égard des réassureurs.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte relativement à ses réassureurs.

Aucune dépréciation n'est nécessaire pour l'ensemble des actifs financiers et aucun n'est en souffrance.

La direction estime que la qualité de crédit de tous les actifs financiers ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture est bonne.

- **RISQUE DE MARCHÉ ET TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de marché est le risque de pertes provenant de changements sur les prix du marché. Dans la composition de son portefeuille de placements, la compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé.

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Un risque de taux d'intérêt existe en période de fluctuation des taux pour un actif investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Très peu de placements sont comptabilisés à la juste valeur du fait que la quasi-totalité des placements est classée comme prêts et créances ou comme étant détenus jusqu'à échéance. En conséquence, un déplacement positif ou négatif de la courbe des taux n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat de la compagnie.

• RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la compagnie conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides.

Tableau des échéances des passifs financiers

- Cadence estimée de paiements de la provision pour sinistres

Le tableau suivant ventile les estimations de paiements de la provision pour sinistres. Ces flux sont fondés sur la cadence de règlements cohérents avec les observations passées. Ces montants projetés sont bruts de réassurance et les flux réels payés seront probablement différents étant donné le fort recours aux estimations.

- Les autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluent les postes suivants: primes à payer aux membres, somme à verser à d'autres sociétés d'assurances, autres sommes à verser et les frais courus.

2019	Inférieur à 1 an \$	Entre 1 et 5 ans \$	+ de 5 ans \$	TOTAL \$
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	24 633	3 997	-	28 630
Autres passifs financiers	7 046	-	-	7 046
	31 679	3 997	-	35 676

2018	Inférieur à 1 an \$	Entre 1 et 5 ans \$	+ de 5 ans \$	TOTAL \$
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	17 464	3 369	-	20 833
Autres passifs financiers	2 733	-	-	2 733
	20 197	3 369	-	23 566

• RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance englobe les risques suivants:

a) Le risque de tarification

La définition: Le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des charges, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'exercice.

La gestion: Pour gérer ce risque, la compagnie dispose de plusieurs moyens.

Comme la majorité des contrats d'assurance émis couvrent une période de douze mois, la compagnie peut agir et modifier la tarification autant pour les nouveaux contrats que lors du renouvellement des contrats existants si une insuffisance de primes est identifiée. La gestion de ce risque s'appuie également sur l'expertise développée au fil du temps. Ainsi, le service de souscription applique les normes et conditions d'adhésion et de maintien des contrats.

b) Le risque de sinistralité extrême

La définition: Tout événement dont la probabilité de survenance est faible mais dont le coût est important par rapport au volume de primes annuel. Il peut s'agir d'un sinistre coûteux affectant un petit nombre de contrats ou encore de sinistres peu coûteux affectant un nombre important de contrats.

La gestion: Chaque année, pour se protéger contre ce risque, la compagnie souscrit une protection globale de réassurance afin de couvrir les catastrophes pouvant résulter de nos activités en assurance de biens et automobile.

c) Le risque de provisionnement

La définition: Le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière.

La gestion: La gestion des soldes liés aux sinistres est décrite à la note 2 à la rubrique « Soldes liés aux sinistres ».

d) Hypothèses et analyse de sensibilité

Hypothèses:

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment:

La matérialisation des sinistres

Le taux d'actualisation

La marge pour écart défavorable

Analyse de sensibilité

Nous traitons, au tableau ci-dessous, de la sensibilité de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement à certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation.

Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses %	Augmentation du facteur \$	Diminution du facteur \$
Matérialisation des sinistres	5	(898)	898
Taux d'actualisation	1	146	(149)

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire pour l'exercice 2019 est de 2,90 (3% en 2018).

e) Primes non acquises

La définition: La compagnie s'expose à un risque dans la mesure où les primes non acquises ne suffisent pas à combler les coûts futurs des polices connexes.

La gestion: Une évaluation est effectuée régulièrement afin d'estimer les coûts des sinistres futurs et des frais connexes. Il n'y avait aucune insuffisance de prime à la date du présent état de la situation financière.

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

13. Gestion du capital

• GESTION DU CAPITAL

Le capital de la compagnie est l'avoir des membres composé actuellement du surplus. Les principes directeurs de la gestion du capital ont pour objectifs de maintenir et d'accroître la solidité financière de la compagnie de manière à assurer à la collectivité agricole québécoise la disponibilité d'un service d'assurance de haute qualité.

• CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

La compagnie est assujettie aux exigences définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement au capital réglementaire. L'AMF a établi une ligne directrice à l'égard des exigences en matière de la suffisance du capital qui établit le ratio du TCM minimal à 100% et le ratio cible de surveillance à 150%. L'AMF exige également que la compagnie établisse un niveau cible de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimal (TCM). Pour l'année 2019, la compagnie a établi son niveau de ratio cible à 260% (260% en 2018). Au 31 décembre 2019, le ratio du TCM de la compagnie s'établissait à 900% (941% en 2018) rencontrant ainsi les exigences de l'AMF.

Annuellement, la compagnie exécute l'Examen dynamique de suffisance du capital sur le TCM afin de s'assurer qu'elle dispose d'un surplus suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables.

14. Opérations avec des parties liées

Les parties liées de la compagnie comprennent les dirigeants et les administrateurs.

TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS	2019 \$	2018 \$
Primes d'assurance souscrites	187	159
Charges de sinistres	25	50
Salaires et avantages sociaux	834	477

Le montant des primes à recevoir au 31 décembre 2019 s'élève à 84 mille \$ (69 mille \$ au 31 décembre 2018).

15. Déroulé de la provision pour sinistres

	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$
Provision pour sinistres bruts	13 412	10 729	11 565	15 887	17 785
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	7 795	6 139	5 710	8 754	10 951
Deux ans après	9 438	6 756	6 901	10 165	12 162
Trois ans après	9 793	7 558	7 577	10 883	12 456
Quatre ans après	10 337	7 812	8 129	10 990	12 568
Cinq ans après	10 457	8 288	8 196	11 034	12 405
Six ans après	10 830	8 293	8 226	10 914	
Sept ans après	10 840	8 323	8 060		
Huit ans après	10 844	8 157			
Neuf ans après	10 674				
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	12 076	9 370	10 412	13 180	14 494
Deux ans après	11 547	10 171	9 857	12 478	13 742
Trois ans après	12 330	9 531	9 315	11 532	13 367
Quatre ans après	11 881	9 223	8 416	11 305	13 345
Cinq ans après	11 662	8 399	8 426	11 332	13 012
Six ans après	10 872	8 523	8 457	11 149	
Sept ans après	10 880	8 554	8 295		
Huit ans après	10 880	8 392			
Neuf ans après	10 674				
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019:					
Montant	2 739	2 337	3 270	4 737	4 773
Pourcentage	20,42 %	21,78 %	28,27 %	29,82 %	26,84 %

ÉTATS FINANCIERS NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$
Provision pour sinistres bruts	12 606	13 388	19 702	20 741	28 536
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	8 133	8 805	13 169	12 551	
Deux ans après	8 503	9 873	16 239		
Trois ans après	8 749	10 775			
Quatre ans après	8 751				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	10 343	12 673	20 271	17 943	
Deux ans après	9 988	13 067	19 510		
Trois ans après	10 164	12 294			
Quatre ans après	9 696				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019:					
Montant	2 910	1 095	192	2 798	
Pourcentage	23,08 %	8,18 %	0,97 %	13,49 %	

16. Évènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date de l'approbation des états financiers.

« La forme masculine utilisée dans ce rapport désigne aussi bien les femmes que les hommes. »



estrie
richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE



estrie
richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE

**Le Groupe Estrie-Richelieu
compagnie d'assurance**

770, rue Principale
Granby, Québec J2G 2Y7

T 450 378.0101 | 1 800 363.8971
F 450 378.5189

www.estrierichelieu.com